



CREPS PACA

Etablissement Public du Ministère de la Santé de la Jeunesse et des Sports
Aix en Provence |



BREVET D'ETAT D'EDUCATEUR SPORTIF 1^{er} DEGRE **Option « Athlétisme »** **Module complémentaire «Animateur : Athlétisme/Santé »**

Compétences, prérogatives débouchés :

-Le BEES 1° option athlétisme confère à son titulaire la qualification professionnelle nécessaire à l'enseignement, à l'encadrement, à l'animation et à la promotion de l'athlétisme

- Il peut intervenir dans les domaines associatifs, spécialisés ou non, et des collectivités territoriales et dans le champ des entreprises

-Diplôme de Niveau IV, il donne également accès au concours de recrutement de la catégorie B (filière des APS) de la Fonction Publique Territoriale.

Pré requis:

*Être âgé de 18 ans au moins le premier jour de la formation,
Être licencié dans une association affiliée à la Fédération Française d'Athlétisme,
Etre titulaire si possible du diplôme fédéral (possibilité d'équivalence durant la formation)*

Etre titulaire de l'AFPS ou PSC1

Présenter une attestation d'engagement ou de recherche d'une structure (club) prête à accueillir le stagiaire pour ses stages en situation.

Ces pré-acquis pourront permettre des allègements de formation proposés par les formateurs et validés à l'issue du 1er cycle par le jury présidé par le Directeur du CREPS.

Contenu de la formation :

*** La Formation Commune 180 h**

UF 1 : Connaissances en sciences biologiques permettant de comprendre le fonctionnement de l'organisme du sportif en activité.

UF 2 : Connaissances en sciences humaines permettant de comprendre les mécanismes d'apprentissage moteur dans le domaine des APS.

UF 3 : Connaissances institutionnelles et réglementaires permettant l'exercice d'éducateur sportif et l'organisation et la promotion des APS.

* La Formation Spécifique 420 h

Le 1^{er} cycle 20 h

Il permet d'informer le candidat sur les missions et les tâches qu'il devra assurer dans sa future activité d'éducateur sportif. Une séquence de positionnement associée permet de définir et confirmer le Parcours Individuel de Formation du candidat.

Le 2^{er} cycle 280 h

Les unités de formation :

UF1 : Connaissances théoriques nécessaires à l'entraînement et à l'enseignement

UF2 : L'entraînement

UF3 : Analyse technique des différents groupes de spécialités

UF4 : Connaissances générales sur l'Athlétisme

UF5 : Pédagogie théorique et pratique

Le 3^{er} cycle 120 h

En complément des mises en situation des Unités de Formation, réalisation de stages pédagogiques avec trois publics différents :

- intervention sur un groupe d'athlète de catégories cadets à juniors*
- participation à un stage départemental ou régional*
- intervention en école d'athlétisme.*

Formations complémentaires intégré à la formation

Un module d'adaptation à l'emploi de 70 h (comprise dans la formation)

Module animateur : Athlétisme/Santé

Module orienté sur la Marche Nordique, la Préparation au Running, le Sport Santé et la Démarche de Projet.

Module permettant d'obtenir le diplôme fédéral de marche Nordique.

Module permettant d'obtenir le diplôme fédéral de courses Hors Stade (sous réserve de certaines conditions et de validation par la Fédération Française d'Athlétisme)

Pré-requis : être licencié à la Fédération Française d'Athlétisme

Calendrier :

Dates de la formation :

Début de formation : 13 septembre 2010

Fin de formation : 26 mai 2011

Volume horaire global

Nbre d'heures en centre (CREPS) : 550 h (180 h Tronc Commun, 300 h Spécifique et 70 h Module)

Nbre d'heures en structures pédagogiques : 120 h (stages pédagogiques)

Déroulement de la formation :

1^{er} cycle et positionnement : du 13 au 17 septembre 2010
Formation Commune et spécifique : du 20 septembre 2010 au 26 mai 2011
Module Complémentaire : du 30 mai 2011 au 10 juin 2011

Sélection :

Dates des épreuves : 6 et 7 septembre 2010
Nature et modalités des épreuves :

- une épreuve écrite,
- un entretien oral (dossier de motivation à présenter)
- des épreuves pratiques

Nombre de places :20

Modalité d'évaluation et certification

**Le mode d'évaluation est le Contrôle Continu des Connaissances.
Le suivi des Unités de Formation est lié à la réussite au 1^{er} cycle.
La réussite au B.E.E.S. Athlétisme impose la validation de chacune des unités de formation et du stage pédagogique en situation professionnelle.**

Aspects financiers :

Tarif de la formation :

**Formation complète : 4000 € (670 h)
Formation spécifique et module : 2 956 € (490 h)**

Inscription :

Dossier à télécharger sur le site <http://www.crepspaca.fr> ou à retirer au secrétariat des formations et à déposer pour le 19/07/10 délai de rigueur

Hébergement et restauration : contacter l'Accueil (04.42.93.80.00)

Responsable de la formation : Eric QUENTEL (04 42 93 80 26) pour le CREPS
Laurence VIVIER (06 14 46 15 46) pour la Ligue
d'Athlétisme
